PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANGES-AUMONTZEY

Séance du Lundi 29 Mai 2017

à 20 h 30

Sous la présidence de Monsieur Guy MARTINACHE, Maire de la Commune

La convocation du 19 Mai 2017 avec l'ordre du jour suivant :

1. Jurys d'Assises
2. Adhésion au SDANC
3. Marchés nocturnes
4. Révision du loyer de la Maison Forestière
5. Décisions modificatives Budget Primitif 2017 de la Commune
6. Modification des horaires d'accueil de l'ALSH
7. Rémunérations animateurs ALSH d'été
8. Déclassement du CR n° 74 en vue de son aliénation
9. Demande de subvention

Sont présents : Mrs BERGER Michaël, COLLIN Stéphane, CUNY Cyril, DEGANDT Jacques, Mmes GOUEREC Neriman, GUYOT Régine, Mrs JACOB Christophe, JACOB Marc, LAZZATI Bernard, LEMARQUIS Maurice, MARTINACHE Guy, Mmes MOUROT Corinne, PERRIN Christine, Mrs PERRIN Eric, PETITGENET Philippe, Mme ROUSSEL Elisabeth, Mr THOMAS Frédéric.

Est excusée : Mme DELANZY Jessica

Sont absents : Mrs DIETSCH David, MAGLIA Jean-Joseph, MARTIN Christophe.

Procurations : Mme DAESCHLER Laetitia (à Mr MARTINACHE Guy), Mme KIEFFER-RYS Marion (à Mr THOMAS Frédéric)

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de présents :	17 – le quorum est atteint
Procurations :	02
Nombre de votants :	19

Monsieur Christophe JACOB est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 10 Avril 2017 est adopté à l'unanimité des membres votants.

Monsieur le Maire demande l'ajout de 3 points à l'ordre du jour :

- Décision modificative BP 2017 Commune pour la Chaufferie Bois
- Recensement de la population en 2018
- Compteurs électriques LINKY

n°20170529-056 Institutions et vie politique – Désignations de représentants (5.3)
Jurys d'Assises

Vu les articles 254 à 267 du Code de Procédure Pénale,
Vu l'arrêté préfectoral n° 746/2017,
Le Conseil Municipal doit procéder au tirage au sort de 6 noms de personnes inscrites sur la liste électorale générale afin qu'elles figurent sur la liste préparatoire du Jury Criminel pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal,

- **Procède** au tirage au sort de 6 personnes inscrites sur la liste électorale générale,

Ces personnes sont :

- ✓ Monsieur YILMAZ Servet, né le 10 Juillet 1970 à Gaziantep, et domicilié au 2, rue Saint-Georges, Granges-sur-Vologne,
- ✓ Monsieur MARTIN Alain Pierre Del, né le 6 Septembre 1955 à Bruyères, et domicilié au 43, Frambéménil, Granges-sur-Vologne,
- ✓ Madame DEMANGE Elisabeth, née le 29 Juin 1951 à Epinal, et domiciliée au 43, rue Marie-Joséphine Walter, Aumontzey,
- ✓ Monsieur GOUEREC Ilan, né le 18 Novembre 1987 à Epinal, et domicilié au 38, Frambéménil, Granges-sur-Vologne,
- ✓ Monsieur KRZEMIANOWSKI Pierre, né le 1er Décembre 1940 à Solesmes, et domicilié au 200, route de Bruyères, Aumontzey,
- ✓ Monsieur JEANDIN Maurice Paul, né le 29 Juillet 1941 à Granges-sur-Vologne, et domicilié au 581, route de Granges, Aumontzey.

n°20170529-057 Institutions et vie politique – Intercommunalité (5.7)
Avis sur une demande d'adhésion au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

la demande d'adhésion présentée par la Communauté de Communes MIRECOURT DOMPAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Se prononce POUR** l'adhésion de la collectivité précitée.

n°20170529-058 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
Marchés nocturnes

Madame Elisabeth ROUSSEL, Déléguée, informe les membres du Conseil Municipal que la Commission a retenu 4 dates cette année (2 en juillet et 2 en août) pour l'organisation de marchés nocturnes.

Devant le succès remporté en 2016 par ces manifestations,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de renouveler l'opération chaque année en période estivale,
- **Fixe** le tarif du droit de place à 1.50 €/ml (électricité comprise).

n°20170529-059 Finances locales – Divers (7.10)
Révision du loyer de la maison forestière

Vu la délibération n° 20160602-131 portant sur la révision des loyers des logements communaux,

Vu l'Indice de Référence des Loyers T3 2016 de + 0.06 %

Vu le loyer de la maison forestière d'un montant de 324 euros/mois depuis le 1er avril 2016,

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (Monsieur MARTINACHE),

- **Fixe**, à compter du 1er avril 2017, le loyer de la maison forestière, 17, route du Tholy, à 324.18 €,
- **Décide** que, dorénavant, ce loyer sera révisé annuellement, soit le 1er Avril, selon l'Indice de Référence des Loyers T3 publié par l'INSEE, ceci tant qu'il n'y a pas de travaux importants à effectuer dans cette habitation.

n° 20170529-060 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
Décision modificative Budget Primitif 2017 de la Commune
Annulation de titres sur exercices antérieurs

Monsieur Frédéric THOMAS, Adjoint, explique que deux titres sont à annuler :

- le titre n° 136 de la Commune de Aumontzey établi en 2014 d'un montant de 2 431 €, et correspondant à un excédent de dotations (CVAE) demandé à tort ou 2 fois,
- les titres n° 212 et 332 de la Commune de Granges-sur-Vologne établis en 2015 pour le SIJAHL d'un montant de 1 170 € pour des élèves scolarisés à Granges, domiciliés à Aumontzey et Jussarupt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Autorise** l'annulation des titres précités, à l'article 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs)

- **Effectue** le virement de crédits suivant :

- article 6248 « Divers » : - 1 000 €
- article 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) : + 1 000 €

n°20170529-061 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
Décision modificative Budget Primitif 2017 de la Commune
Cessions d'immeubles

A la lecture du Budget Primitif 2017 de la Commune, Monsieur le Trésorier fait remarquer que des crédits ont été inscrits aux articles 192, 675, 6761, 775 pour des cessions d'immeubles. Or, en comptabilité M 14, ils ne peuvent être inscrits qu'au chapitre 024.

Monsieur Frédéric THOMAS, Adjoint, explique qu'il convient de modifier le Budget Primitif 2017 de la Commune comme suit :

- article 675 « Valeurs comptables des immobilisations cédées » : - 9 757.34 €
- article 6761 « Différences sur réalisations positives transférées en investissement » :

  - 28 822.52 €
- article 775 « Produits des cessions d'immobilisations » : - 63 579.86 €
- article 74121 « Dotation de solidarité rurale » : + 25 000 €
- article 192 « Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation » : - 28 822.52 €
- chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations » : + 28 822.52 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Autorise** les virements de crédits ci-dessus.

n° 20170529-062 Finances locales - Décisions budgétaires (7.1)
Décision modificative Budget Primitif 2017 Commune
Chaufferie Bois

Monsieur Frédéric THOMAS, Adjoint, informe les membres du Conseil Municipal que vu le montant des dépenses affectées jusqu'à présent pour la Chaufferie Bois, dû notamment à la présentation de factures de maintenance 2016, il convient de modifier le Budget Primitif 2017 de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Autorise** le virement de crédits suivant :

  Chapitre 022 « Dépenses imprévues » : - 20 000 €
  Article 67441 « Subvention aux budgets annexes » : + 20 000 €

n°20170529-063 Domaines de compétences par thèmes – Enseignement (8.1)
Modification des horaires d'accueil de l'ALSH

Madame Corinne MOUROT, Déléguée chargée du Périscolaire, propose de modifier la délibération n° 2016-06-118 du 12 Avril 2016, en ce sens que l'accueil des enfants à l'ALSH peut se faire dès 7 h le matin jusque 19 h le soir.

Les horaires actuels de l'ALSH sont de 8 h à 12 h ou 13 h à 17 h (sans repas), de 8 h à 13 h ou de 11 h 30 à 17 h (avec repas) et de 8 h à 17 h (avec repas), avec garderie dès 7 h jusque 19 h.

La journée est découpée en 3 parties, d'où une facturation lourde pour le service périscolaire.

Madame Corinne MOUROT a rencontré un agent de la Caisse d'Allocations Familiales qui a proposé d'englober les prestations sur la journée, soit de 7 h à 19 h.

La prestation de service étant élargie, la prise en charge par la CAF sera augmentée, et les parents seront bénéficiaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Modifie** la délibération n° 2016-006-118 du 12 Avril 2016 ainsi :
  ALSH ½ journée 7h – 12 h ou 13 h - 19 h (sans repas)
  ALSH ½ journée avec repas 7h – 13 h ou 11 h 30 – 19 h
  ALSH journée 7 h – 19 h (avec repas)

  Les tarifs et autres services restent inchangés.

n°20170529-064 Finances locales – Divers (7.10)
Rémunération des animateurs de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement en été

Madame Corinne MOUROT, Déléguée chargée du Périscolaire, rend compte de la difficulté de recruter du personnel et propose de revaloriser la rémunération des animateurs employés dans le cadre de l'ALSH d'été. Celle-ci n'a pas été modifiée depuis 2014 : 25 € par jour pour les animateurs non diplômés, 31 € pour les animateurs stagiaires BAFA et 37.04 € pour les animateurs diplômés du BAFA.

Proposition : 28.96 €/jour pour les animateurs non diplômés, 34.96 €/jour pour les animateurs stagiaires BAFA et 41 €/jour pour les animateurs diplômés du BAFA.

Pour information, le coût pour la Commune serait approximativement de 700 € par rapport à l'an dernier.

Par ailleurs, lors des mini camps avec nuitée, les animateurs accompagnent les enfants 24h/24h ; l'employeur doit instaurer un régime d'équivalence horaire (pour indication, l'Etat retient 3 h effectives pour une nuit de présence), ce qui pourrait correspondre au taux horaire du SMIC en vigueur (9.76 €/h actuellement, soit 29.28 € pour 3 h).

Un animateur surveillant de baignade diplômé peut également bénéficier d'une rémunération complémentaire de 3.15 €/jour (source Jeunesse en Plein Air).

La rémunération des postes « cuisinier » et « aide de cuisine » reste le SMIC en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Accepte** la proposition de rémunération des animateurs de l'ALSH, et des postes « cuisinier » et « aide de cuisine » telle que présentée ci-dessus.

Monsieur Frédéric THOMAS précise qu'une aide peut être attribuée aux jeunes dans le cadre de la formation au BAFA par la Communauté de Communes des Hautes Vosges (pour les 30 premiers inscrits), ainsi que par le CCAS de Granges-Aumontzey et le Conseil Départemental par le biais de la carte ZAP.

n°20170529-065 Domaine et patrimoine – Aliénations (3.2)
Déclassement du Chemin Rural n°74 dans le domaine privé de la Commune en vue de son aliénation

Vu le projet de déclassement du chemin rural n° 74, en vue de son classement dans le domaine privé de la Commune, dans le but de son aliénation,

Vu la délibération n° 20161011-180 du Conseil Municipal en date du 11 octobre 2016, approuvant le projet de déclassement du chemin rural n° 74 dans le domaine privé de la Commune en vue de son aliénation,

Vu l'arrêté du Maire n° 2017/045 en date du 24 janvier 2017 prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement du chemin rural n° 74,

Considérant que l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 février au 8 mars 2017 inclus n'a donné lieu à aucune observation de nature à remettre en cause le déclassement,

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** le déclassement du Chemin Rural n°74,
- **Décide** de classer ces parcelles dans le domaine privé de la Commune,
- **Décide** de vendre à Monsieur Fabien SONRIER, propriétaire de la parcelle cadastrée section C n° 1995, la parcelle limitrophe issue d'une partie du Chemin Rural n°74,
- **Décide** de vendre à Monsieur Pascal CUNIN, propriétaire de la parcelle cadastrée section C n° 3671, la parcelle limitrophe issue d'une partie du Chemin Rural n°74,
- **Autorise** Monsieur le Maire à fixer les prix de vente, après estimation des domaines,
- **Dit** que les frais de bornage, d'enquête publique et de notaire seront à la charge des acquéreurs,
- **Charge** Monsieur le Maire ou Monsieur Maurice LEMARQUIS, Premier Adjoint, de procéder à la vente de ces parcelles, et les autorise à prendre toute décision et signer les actes nécessaires.

n°20170529-066Finances locales – Subventions (7.5)
Demande de soutien financier

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande faite par l'Association de soutien des Anciens salariés de SGP Poterie Lorraine de JEANMENIL.
L'Association sollicite une aide financière afin de pouvoir se constituer partie civile.
Considérant les circonstances particulières de la fermeture de cette entreprise, qui était un fleuron de l'industrie vosgienne,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'allouer une somme de 100 € à l'Association de soutien des Anciens salariés de SGP Poterie Lorraine.

n°20170529-067 Libertés publiques et pouvoirs de police – Police municipale (6.1)
Compteurs électriques « LINKY »

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des réserves émises à propos des compteurs électriques « LINKY » que les fournisseurs d'électricité tentent d'imposer à leurs clients.
Considérant que ces compteurs électriques peuvent nuire à la santé par l'émission d'ondes néfastes, et porter atteinte à la vie privée,
Considérant que l'Allemagne les a interdits sur son territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'interdire la pose de compteurs électriques « LINKY » sur le territoire de la Commune de GRANGES-AUMONTZEY.
  Un arrêté municipal sera pris en conséquence.

n°20170529-068 Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. (4.1)
Recensement de la population en 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement des habitants de la Commune se déroulera du 18 Janvier au 17 Février 2018.
Un coordonnateur communal, qui sera responsable des différentes opérations à effectuer, est à nommer par arrêté municipal avant le 31 Mai 2017.
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Nomme** Madame Myriam GAUDEL, coordonnateur communal, et Mesdames Magalie MELINE et Bérangère RÉGNIER, coordonnateurs suppléants.

Informations

- Monsieur Michaël BERGER informe de l'achat de 2 000 gobelets réutilisables et des caisses de rangement et de transport pour un montant de 1 500 € environ. 1 500 gobelets seront mis à la disposition des associations.
Les crédits sont prévus à l'article 6233 du Budget Primitif 2017 de la Commune.

- Les associations « Le Souvenir Français », « L'Atelier de la Vologne », « FC GRANGES » et « Les Doigts de Fées » remercient le Conseil Municipal pour la subvention qu'elles ont reçue.
- A la rentrée, le transport des élèves de maternelle et primaire serait à revoir si les enfants se rendaient au Collège à la cantine (trajet écoles – collège à intégrer le temps de midi)
- Monsieur Cyril CUNY informe de la prochaine diffusion de flyers annonçant les marchés nocturnes et signale des soucis de mise en page sur le site Internet de la Commune qui vont être résolus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

Le Maire,
Guy MARTINACHE

MAIRIE DE GRANGES-AUMONTZEY * 88640 *

Le Maire certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance à la porte du siège social de la Commune Nouvelle le 31 Mai 2017 et transmis au contrôle de légalité le 1er Juin 2017.